

DÉPARTEMENT
DE LA
Vienne - Inférieure

ARRONDISSEMENT
ROCHFORT

CANTON
ROYAN

OBJET:
sp. XXVII

subventions

116016

NOMBRE
de
conseillers municipaux
pris part au vote:
25

DATE
affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROYAN

Commune de

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Février 1946

L'an mil neuf cent quarante six onze Février
le Conseil municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI.

en session { ordinaire 4 Février 1946
extraordinaire

Etaient présents: MM. REGAZONI Charles, Veyssièrre, Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, Melle Rikowsky, M. Baudet, Prugnaud, Boulerner, Conge, Thomas, Savignac, Chazeau, Connil, Senellier, Thibandeau, Arrivé, Bonchet, Domecq, Chollet, Ollivier, Perandeau.

Absents: MM. Cousinet, Prot, Grassemeneyer, Simon.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. REGAZONI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil vu l'Etat de la cité et les possibilités budgétaires, a décidé de supprimer indistinctement les subventions accordées avant la libération. Toutefois il maintient la subvention de 25.000 frs accordée en 1945 à la société sportive Royan Ocean Club.

En outre, il vote, sur l'intervention du Dr Veyssièrre, une subvention de 100.000 frs à l'association groupant les prisonniers de guerre, les déportés les S.T.O. et les internés politiques.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits. les membres présents à la séance

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM.

Mentionner à la suite la
cause qui les a empêché
de signer (Art. 57 de la
loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

APPROUVÉ

Le 28 FEB 1946

Pour le Maire,
Chef de Division Délégué.

Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Signature]